



République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution des articles L2121-10 - L2121-11 - L2121-12 et L2122-12 du Code des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira le

Jedi 24 septembre 2026 à 20h00

- En Mairie -

Salle Christian Gourmelen.

ORDRE DU JOUR :

I/ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25 juin 2026.

II/ Délibérations :

FINANCES :

1. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la protection civile pour les feux de forêt.
2. Décision modificative de la commune n°2.
3. Admission en non-valeur créances irrécouvrables et créances éteintes.
4. Abandon de recettes régularisation des charges des gardiens années 2024-2025.
5. Service à la population - Règlement intérieur tarification.

RESSOURCES HUMAINES :

6. Droit à la formation des élus municipaux - Détermination des orientations et des crédits affectés à la formation.
7. Créations et suppressions d'emplois.
8. Astreintes des agents municipaux.

SPORT :

9. Adhésion de la ville d'Osny au cercle des cent de la ligue Île-de-France de judo – pack bronze.
10. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association EGO (Espoirs Gymniques d'Osny) pour l'acquisition de barres asymétriques.

VIE DES QUARTIERS :

11. Renouvellement projet social 2027 - centre socioculturel « le Déclic » - quartier du Moulinard.
12. Convention d'objectifs et de moyens - Ville d'Osny - Association sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence-prévention spécialisée.
13. Rapport annuel 2025 quartier politique de la ville d'Osny.

CULTURE :

14. Convention entre la ville d'Osny, l'association de sauvegarde du château de Grouchy et la ville de Pontoise - Prêt d'œuvres du musée Thornley au musée d'art et d'histoire Pissarro-Pontoise.

SYSTEMES D'INFORMATION :

15. Convention de mutualisation de l'archivage électronique sur le territoire de Cergy-Pontoise.

AFFAIRES JURIDIQUES :

16. Adhésion au groupement de commandes constitué par le Centre Interdépartemental de Gestion - CIG - pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) pour la période 2028-2031.

Sans débat :

17. AFFAIRES GENERALES : Décisions du Maire.

III/ Questions et informations diverses.



Le Maire,


Laurent ACHITE-HENNI